

Les Lois doivent-elles être promulguées par le Roi ?



Introduction

L'application et la validité des lois françaises, notamment depuis la Révolution française, sont un sujet de débat complexe. Cet exposé explore les évolutions du Code civil français et les problématiques liées à la promulgation des lois à travers l'histoire. Nous analyserons le rôle du roi, des régimes post-monarchiques et des gouvernements provisoires dans la validation et la promulgation des lois.

I. L'Article 1er du Code civil et son intangibilité

1. L'importance de l'Article 1er

L'article 1er du Code civil français stipule que « **les lois doivent être publiées par le Roi** ». Cela pose la question de la continuité légale après la chute de la monarchie. Depuis 1803, cet article est demeuré intouchable dans sa rédaction initiale, bien que le pouvoir législatif ait changé de mains à plusieurs reprises.

2. Les implications historiques

- **Sous Napoléon Bonaparte** La promulgation des lois est transférée à l'empereur après l'abdication des monarques. Cela marque une rupture avec le concept monarchique tout en conservant des structures centralisées. - **Après 1848** : L'établissement de la Deuxième République et la montée des régimes démocratiques soulèvent des interrogations sur l'autorité de promulguer des lois en l'absence d'un roi.

3. Des lois et un contexte débattu

Des juristes, tels que Maître Philippe Fortabat-Labatut, ont mis en lumière que les lois promulguées après 1848 pourraient être invalidées en raison de leur non-conformité au texte initial du Code civil. Cette situation soulève des enjeux juridiques :

1. Qui possède l'autorité légitime pour promulguer des lois après la chute de la monarchie ?
2. Les changements apportés au Code civil depuis le XIXe siècle sont-ils légaux ?

II. La Révolution française et ses héritages juridiques

1. Rupture entre la monarchie et la république

- **Transition politique** : La Révolution française de 1789 a aboli la monarchie, introduisant de nouvelles formes de gouvernance. Cependant, certaines dispositions du Code civil, rédigées sous Napoléon, restent attachées à une autorité centrale, rappelant les anciens pouvoirs du Roi. - **Louis XVIII et le retour à la monarchie constitutionnelle** : Lors de la Restauration, les pouvoirs transférés de Napoléon à Louis XVIII incluaient le contrôle sur les lois. Cela a consolidé l'idée que le pouvoir central devait ratifier la publication des lois.

2. Gouvernements provisoires et remise en cause

- **1945 et le gouvernement de fait** : À la libération de la France, le gouvernement provisoire de Charles de Gaulle s'est appuyé sur des bases juridiques floues. Les juristes qualifient cette période de "gouvernement de fait" en raison de l'absence de légitimité monarchique ou constitutionnelle claire. - **1958 et la Cinquième République** : La transition vers la Cinquième République s'est opérée sous l'autorité de René Coty et Charles de Gaulle, mais sans résoudre les débats historiques autour de la promulgation légale des lois. Ces questions restent non tranchées dans les tribunaux français.

III. Légitimité et conséquences juridiques

1. Les débats sur la continuité légale

Les questions soulevées par les modifications apportées au Code civil depuis 1848 incluent :

1. Constitutionnalité des textes :

Les Constitutions successives ont tenté de régulariser les procédures législatives, mais certains textes fondamentaux comme l'Article 1er du Code civil demeurent contestés.

1. Validité des lois promulguées sans Roi :

Selon certains experts, toutes les lois promulguées après la monarchie pourraient être considérées comme illégales en raison de la non-conformité à l'Article 1er.

2. Jurisprudence et tribunaux

- Les tribunaux français n'ont jamais explicitement réfuté la validité des lois post-1848, bien que des contestations existent. - La Cour de cassation se contente souvent de "simulacres de motivations", sans entrer dans le fond des questions constitutionnelles liées à l'Article 1er.

3. Impacts sur le droit moderne

- **Cataclysme juridique** : Comme le souligne le professeur Vidal, l'invalidation des lois post-1848 entraînerait un effondrement total du système juridique français. - **Risque pour la démocratie** : L'incapacité à respecter les textes fondamentaux affaiblit la légitimité des institutions démocratiques modernes.

Conclusion

Cet exposé a mis en lumière les enjeux liés à l'Article 1er du Code civil et à la promulgation des lois en France depuis la Révolution française. L'évolution des régimes politiques a laissé des traces juridiques complexes, questionnant la légitimité des lois promulguées après la monarchie. Cette situation illustre un paradoxe central : la modernité repose sur des bases juridiques parfois incompatibles avec ses valeurs démocratiques. La question reste ouverte : peut-on, ou doit-on, réévaluer l'ensemble de notre système légal pour résoudre ces incohérences historiques ?

Fichier(s)-lié(s) :

[:labatut:12_preuves_qu_il_n_y_a_plus_rien_de_legal_en_france3.pdf](#)



PRÉFECTURE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DU PERSONNEL
ET DE L'ORGANISATION
ADMINISTRATIVE
BUREAU DU COURRIER
ET DE LA COORDINATION
☎ 05.59.98.25.10

Madame Viviane Labasse, Chef
du Bureau du Courrier, atteste que les
dates d'enregistrement de l'arrivée des
nouveaux officiers en Préfecture ne sont
disponibles qu'à compter du 1^{er} janvier 2001.
Fait pour valoir ce qui de
droit.

Paou, le

27 NOV. 2000

Par déléation,
Le Chef de Bureau du Courrier
et de la Coordination



V. LABASSE

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
2, RUE MARÉCHAL JOFFRE 64021 PAU CEDEX. TÉL. 05 59 98 24 24 - N° AZUR 08 01 63 64 16 - TÉLÉCOPIE 05 59 98 24 99

From:

<https://www.sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources sui-juris.

Permanent link:

https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=labatut:pas_de_roi&rev=1734295499

Last update: **2024/12/15 21:44**

